

## Objet : lettre de rentrée 2020-2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Le corps professoral et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant dans notre établissement. Nous mettrons tout en œuvre pour que son séjour à l'ICET soit couronné de succès. Mais pour cela, nous avons besoin de votre collaboration.

Permettez-moi de vous rappeler certaines règles que votre enfant doit absolument respecter pour optimiser son parcours scolaire et pour la bonne marche de l'établissement :

- La fréquentation régulière de tous les cours est obligatoire.
- À son arrivée à Bastogne, l'élève doit descendre du moyen de locomotion à l'arrêt le plus proche de l'Institut. Il doit se rendre immédiatement à l'école par le chemin le plus court. Nul ne peut se balader en ville.
- Il est obligatoire pour les élèves d'utiliser le Ravel pour se rendre ou venir de la gare des bus.
- Si vous désirez rencontrer un professeur ou membre de la direction, nous serons heureux de vous recevoir sur rendez-vous pendant les heures d'ouverture de l'école.
- Les internes voudront bien prendre contact avec leur internat respectif pour connaître les modalités de la rentrée à l'internat.

### Dates de rentrée

La rentrée scolaire est fixée au **mercredi 2 septembre à 08h15 pour tous les élèves de première année commune et différenciée**. Un accueil et des activités seront proposés tout au long de la matinée. Les parents, **masqués**, pourront accompagner leur enfant lors de la visite de l'école. Bien que nous comprenions que la rentrée soit un événement important pour les familles, nous rappelons qu'il est préférable d'accompagner votre enfant **uniquement** si vous estimez que cela est nécessaire.

La rentrée générale est fixée au **vendredi 4 septembre à 8h15 pour toutes les classes (hors 1C et 1D)**.

### **Mesures sanitaires liées au Covid-19 (code jaune)**

Les élèves portent le masque dans tous les contacts si la distance physique (1,5m) ne peut pas être respectée. L'élève entre dans l'école avec son masque personnel.

L'hygiène des mains, l'aération et la ventilation des espaces sont renforcées.

La cantine sera fermée (pour minimum un mois), et les sorties en ville n'étant pas autorisées nous vous demandons de prévoir un repas pour le midi.

Ces mesures seront modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

### **Fourniture du matériel d'atelier**

Les élèves devront se munir d'un équipement propre à leur section. Il est impératif que le matériel soit payé pour que l'élève le reçoive.

La tenue d'atelier imposée est la suivante : pantalon de travail sombre et tee-shirt gris ainsi que les équipements de protection individuels (lunettes, gants, protection auditive).

Les vêtements de travail repris dans les tableaux en annexes sont de bonne qualité et vous sont proposés à des prix démocratiques.

Le port des chaussures de sécurité est obligatoire à partir de la 3ème année, celles-ci ne sont pas fournies par l'école.

Une clé de casier de vestiaire sera distribuée en début d'année à tous les élèves qui en ont besoin. Celle-ci est fournie moyennant le paiement d'une caution de 8€ récupérable en fin d'année lors de la remise de la clé. Ce montant sera comptabilisé sur la note de frais de décembre.

Cette année, vous pourrez venir chercher le matériel à la procure (livres, coffre à outils, vêtements de travail) aux dates suivantes :

- **Le jeudi 27 août 2020 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h**
- **Le vendredi 28 août 2020 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**
- **Le samedi 29 août 2020 de 9h à 11h30**

Il est **important** que tous les **nouveaux élèves**, ainsi que tous les **élèves** qui entrent dans le **deuxième degré** (3ème année) **viennent chercher leur matériel durant l'un de ces trois jours.**

La liste du matériel nécessaire pour votre enfant se trouve dans les tableaux en annexes.

Les photos du matériel et des vêtements d'atelier sont consultables sur le site internet de l'école [www.icet.be](http://www.icet.be) dans l'onglet « Matériel et vêtements d'atelier ».

**Paiement** sur place possible par **Bancontact** ou **en espèces**.

### **Autres fournitures solaires**

Une provision **des frais scolaires de 100€** vous est demandée. Cette provision constitue une avance sur les dépenses que votre enfant va encourir tout au long de cette année scolaire et elle concerne **UNIQUEMENT** les commandes de livres, fascicules scolaires et autres fournitures disponibles à la procure de l'école. Le matériel d'atelier et les vêtements ne peuvent pas être déduits de cette avance.

Cette somme doit être versée pour le **15 septembre sur le compte  
BE40 7512 0382 8463 - ICET Bastogne.**

Pour toute question complémentaire sur la situation financière de l'élève, vous pouvez contacter l'économe, Laurence Defrere au 061/21.08.65.

Nous espérons que l'année scolaire vous apportera beaucoup de satisfaction et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en nos sentiments respectueux et dévoués.

HENROTTE Philippe



DIRECTEUR

ICET-BASTOGNE